

LUNDI 14 AOÛT 2023

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Rosaire, tenue à 19h18, au bureau municipal au 208 rang 6, à laquelle sont présents:

Monsieur Harold Poisson, maire
Monsieur Éric Bergeron, conseiller
Monsieur Jean-François Boivin, conseiller
Madame Cynthia Saint-Pierre, conseillère
Madame Alexandra Champagne, conseillère

Absents : Monsieur Frédéric Champagne, conseiller et Monsieur Jean-Philippe Bouffard, conseiller.

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, Monsieur Harold Poisson.

Est également présent M. Marc Lavigne, directeur général par intérim ainsi que Madame Julie Roberge, greffière-trésorière.

Lecture et adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour de la présente séance a été remis à chacun des membres du Conseil présents.

8751-0823

Il est proposé par la conseillère Cynthia Saint-Pierre, appuyé par le conseiller Jean-François Boivin, d'adopter l'ordre du jour et en laissant ouvertes les *Affaires nouvelles* jusqu'à la fin de la séance.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal du 10 juillet 2023.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2023 a été transmis au maire et aux membres du Conseil.

8752-0823

Il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne et résolu unanimement que la greffière-trésorière soit dispensée de la lecture du procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que transmis.

ADOPTÉE

Adoption des comptes.

Sur proposition de la conseillère Cynthia Saint-Pierre, appuyée par la conseillère Alexandra Champagne, il est résolu unanimement d'adopter les comptes du mois de juillet 2023 tels que déposés au montant total de 666 463.23 \$

8753-0823

ADOPTÉE

Je soussignée, Julie Roberge, greffière-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité de St-Rosaire dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Julie Roberge, greffière-trésorière

Rapport de l'inspecteur municipal.

Il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par le conseiller Jean-François Boivin et résolu que le rapport de l'inspecteur municipal soit accepté tel que donné.

8754-0823

ADOPTÉE

Avis de consultation publique le 11 septembre 2023 concernant le règlement de zonage afin d'autoriser la garde de poules à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

Il est proposé par la conseillère Cynthia St-Pierre, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne et résolu qu'une consultation publique aura lieu le 11 septembre 2023 à 18h30 au 208, 6^e rang, Saint-Rosaire, concernant l'autorisation et l'encadrement de la garde de poules à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

8755-0823

ADOPTÉE

Autorisation de décaissement no 3 – Contrat de remplacement de conduites d'eau potable et voirie.

ATTENDU la résolution #8689-0323 octroyant le contrat à la compagnie *Harca Excavation Inc.* pour des travaux de remplacement de conduites d'eau potable et voirie;

8756-0823

ATTENDU la réception du décompte progressif n°3 d'un montant de 203 117.61 \$ (taxes incluses) ;

ATTENDU la réception des directives de changement DCT-C1 et DCT-C2 reliées au frais supplémentaires en raison de la nature des sols;

ATTENDU la recommandation du 10 août 2023 de monsieur François Gingras, ingénieur de la firme Services EXP Inc, de procéder au paiement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cynthia St-Pierre appuyé par la conseillère Alexandra Champagne et résolu unanimement **D'AUTORISER** le paiement de la somme de 203 117.61 \$ (taxes incluses) à la compagnie *Harca Excavation inc.* à même le programme TECQ 2019-2023 et le règlement d'emprunt numéro 193-1121 approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) le 9 décembre 2021.

ADOPTÉE

Station de pompage – Entériner l'acquisition d'une sonde de niveau dans le bassin d'eau.

ATTENDU qu'il est favorable d'installer une sonde de niveau dans le bassin d'eau potable;

8757-0823

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par le conseiller Jean-François Boivin et résolu d'entériner l'achat d'une sonde incluant une programmation d'alarme de bas niveau chez Les Pompes Garand au coût de 3 380 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

Demande d'aide financière au PRIMEAU volet 2 – remplacement de conduites.

ATTENDU QUE

- la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;
- la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

8758-0823

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cynthia Saint-Pierre, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne et **RÉSOLU QUE**:

- la Municipalité s’engage à respecter les modalités du guide qui s’appliquent à elle;
- la Municipalité s’engage à assumer l’entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d’un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux;
- la Municipalité s’engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s’appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;
- la Municipalité s’engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d’exploitation continus;
- la Municipalité s’engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte par les délais prévus au programme PRIMEAU 2023;
- la Municipalité s’engage à assumer tous les coûts non admissible au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet et tout dépassement de coûts (volet 2);
- le conseil municipale autorise le dépôt de la demande d’aide financière au programme PRIMEAU 2023 (volet 2).

ADOPTÉE

Approbation – Programmation de la TECQ 2019-2023 version 4.

ATTENDU que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s’appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation ;

8759-0823

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Alexandra Champagne, appuyé par le conseiller Jean-François Boivin, d’adopter la programmation TECQ 2019-2023 version n° 4 sur la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec, relative au volet Programmation de travaux.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE :

- La municipalité s’engage à respecter les modalités du guide qui s’appliquent à elle;
- La municipalité s’engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l’aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l’envoi au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation de la programmation de travaux version n° 4 (N° de dossier 1139145) ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution

gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 4 (dossier #1139145) ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE

Contrat de resurfaçage d'asphalte.

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public effectué le 13 juillet 2023 sur le site SEAO (service électronique d'appel d'offres) pour les travaux de pavage, la municipalité a reçu les offres suivantes pour l'option 2 :

8760-0823

Nom des soumissionnaires	Tonnage métrique	Revient à :
Pavco Inc.	6.39	350.00 \$
Construction et pavage Portneuf Inc..	753.0879	138.40 \$
Sintra Inc.	686.42	140.70 \$
Construction et pavage Boisvert Inc.	1034	113.25 \$
Pavage Veilleux (1990) Inc.	616.879	144.00 \$
Smith Asphalte Inc.	515	163.00 \$
Pavage Centre Sud du Québec	708.85	140.00 \$

ATTENDU que la soumission la plus basse provenant de « Construction et Pavage Boisvert Inc. » s'est avérée conforme aux exigences de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Jean-François Boivin et résolu à l'unanimité que le directeur général par intérim, Monsieur Marc Lavigne soit autorisé à signer et octroyer au plus bas soumissionnaire, soit « Construction et Pavage Boisvert Inc. », le contrat pour les travaux de resurfaçage sur diverse routes de la municipalité pour 1852 tonnes métriques au montant de 250 000\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

Autorisation de travaux en régie – Agrandissement du CPE.

Il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne et résolu que le directeur général par intérim, Monsieur Marc Lavigne soit autorisé à effectuer les travaux en régie pour l'agrandissement du CPE.

8761-0823

ADOPTÉE

Achat d'abrasifs pour la saison hivernale 2023-2024.

ATTENDU que des soumissions ont été demandé pour l'achat de sel et de sable et la municipalité a reçu les prix suivants :

8762-0823

Sel Warwick	99. \$/T.M
Sel Frigon	92.89\$/T.M

Sable avec 5% de sel

La Sablière de Warwick	29.70 \$/t.m.
------------------------	---------------

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne et résolu d'octroyer le contrat de sel au

plus bas soumissionnaire, soit à Sel Frigon pour un montant de 92.89\$/T.M et pour l'achat de sable à La Sablière de Warwick au coût de 29.70 \$/T.M

ADOPTÉE

Mandat d'un service d'évaluation agréée.

ATTENDU que nous n'avons plus de terrains bâtissables en zone blanche;

8763-0823

ATTENDU que des propriétaires seraient intéressés à vendre une partie de terrain;

ATTENDU l'offre de services reçu pour l'évaluation de deux terres au coût de 3,000\$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cynthia Saint-Pierre, appuyé par le conseiller Éric Bergeron et résolu d'autoriser le directeur général par intérim, Monsieur Marc Lavigne à retenir les services de Dugré et Associés évaluateurs agréés.

ADOPTÉE

Autorisation – Achat de vêtements avec logo identifié « Municipalité de Saint-Rosaire ».

Il est proposé par la conseillère Alexandra Champagne, appuyé par la conseillère Cynthia Saint-Pierre et résolu d'autoriser l'achat chez les soumissionnaires les plus bas, soit chez Gravure Bois-Francis pour les vêtements identifiés et chez Rivard publicité pour les drapeaux.

8764-0823

ADOPTÉE

Autorisation – Inscription au colloque de zone - ADMQ.

Il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par le conseiller Jean-François Boivin et résolu d'autoriser l'inscription du directeur général par intérim, au colloque de zone de l'association des directeurs municipaux du Québec le 12 octobre 2023 au montant de 172.46\$ taxes incluses.

8765-0823

ADOPTÉE

Commandite pour la Journée internationale des aînées de la MRC d'Arthabaska.

ATTENDU que la Table de concertation pour les personnes aînées de la MRC d'Arthabaska demande un partenariat pour l'organisation de la Journée internationale des aînées qui se tiendra jeudi 28 septembre 2023 à l'Hôtel Le Victorin;

8766-0823

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Alexandra Champagne, appuyé par la conseillère Cynthia Saint-Pierre et résolu que la Municipalité de St-Rosaire commandite la Journée internationale des aînées de la MRC d'Arthabaska au montant de 100\$.

ADOPTÉE

Levée de l'assemblée.

Levée de l'assemblée par le conseiller Jean-François Boivin, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne à 20h06.

8767-0823

Harold Poisson,
Maire

Julie Roberge,
greffière-trésorière